

Après l'élémentaire, une maternelle de Dieppe accueille une unité dédiée aux enfants atteints de troubles autistiques

5-7 minutes

Mis en ligne le 16/01/2021 à 08:42

Éducation. Une unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) a ouvert depuis le 4 janvier 2021 au sein de l'école Elsa-Triolet à Neuville-lès-Dieppe. Le dispositif d'inclusion scolaire agrandit son réseau à Dieppe.



L'autisme est reconnu comme un handicap en France depuis 1996.
(Photo d'archives PN)

L'autisme est reconnu comme un handicap en France depuis 1996.
(Photo d'archives PN)



Un pas de plus vient d'être franchi pour l'inclusion scolaire. Après l'ouverture, en novembre 2018, d'une unité élémentaire à l'école Louis-de-Broglie (Janval), cette fois, c'est une Unité d'enseignement en maternelle autisme (Uema) qui vient de démarrer sa classe à l'école Elsa-Triolet (Neuville-lès-Dieppe). Elle accueille sept enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA).

À l'école comme tous les autres enfants

Grâce à cette unité particulière, ils fréquentent désormais le milieu scolaire ordinaire. C'est l'Apei, Association de parents d'enfants atteints de handicaps de la région dieppoise, qui a porté ce projet d'ouverture après avoir répondu à un appel à projets de l'Agence régionale de santé (ARS). « *Depuis plusieurs années, un des objectifs de l'association est de développer des dispositifs d'accompagnement d'enfants et d'adultes TSA, explique Nancy Couvert, directrice générale de l'Apei dieppoise. On a aussi un axe prioritaire sur l'inclusion en milieu ordinaire scolaire* ». Quand la classe en élémentaire a ouvert à Louis-de-Broglie en 2018, Dieppe était précurseuse. « *Il n'existait alors que six unités de ce type en France* », se félicite le maire Nicolas Langlois.

Le choix de l'école a été effectué par l'Éducation nationale en lien avec l'Apei et la Ville de Dieppe et s'est porté sur la maternelle Elsa-Triolet. Financés par l'association, des travaux ont été réalisés

pour accueillir dans de bonnes conditions les élèves et l'équipe enseignante dédiée. Ces aménagements ont porté sur la luminosité, les couleurs, les sonorités, mais aussi sur l'organisation des espaces (un pour les activités, un autre pour des temps individuels et un espace de repos). Les trois enseignantes de cette unité ont participé à des journées de formation sur l'autisme et une formation des Atsem (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) sera organisée prochainement. « *L'inclusion n'est pas qu'un simple mot. On y trouve une réalité très concrète, estime Pauline Masson, conseillère municipale déléguée à l'inclusion et au handicap. Les enfants vont évoluer, dans la cour de récréation, dans des activités communes, au contact de l'ensemble des élèves de l'école. Ces échanges sont primordiaux pour permettre aux enfants de cette unité de progresser et de prendre confiance en eux.* » Les sept enfants de l'unité sont suivis par une enseignante recrutée par l'Éducation nationale et par une équipe médico-sociale constituée par l'Apei : une éducatrice spécialisée, une éducatrice de jeunes enfants, une Accompagnante éducative et sociale (AES), un psychologue et un ergothérapeute.

Pratique

Pour scolariser un enfant au sein de cette Uema, les familles ont fait une demande à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph) se sont réunies et ont retenu des enfants selon des critères précis : âge au plus près des 3 ans ; absence de handicap associé avéré ; absence de verbalisation ; scolarisation en milieu ordinaire impossible même avec une aide individualisée.

L'inclusion se fait tous azimuts

La réflexion et les actions pour améliorer l'inclusion scolaire à Dieppe ne se limitent pas aux seuls troubles autistiques.

En effet, outre ces deux classes spécialisées pour scolariser des enfants atteints de troubles autistiques (Uema à l'école Elsa-Triolet et l'Ueea à l'école Louis-de-Broglie), un dispositif d'accueil d'enfants autistes (six enfants maximum de 18 mois à 3 ans) existe aussi au sein de l'école Sonia-Delaunay (Val-Druel). Ces enfants ne sont pas scolarisés, et un seul enfant, voire deux, accède(nt) simultanément dans les locaux avec l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, l'école élémentaire Jacques-Prévert (Neuville-lès-Dieppe), à laquelle est rattachée la maternelle Elsa-Triolet, accueille des enfants de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (Itep) de Dieppe. Ce sont des élèves qui présentent des difficultés psychologiques, dont des troubles liés à l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement.

Par ailleurs, toujours dans le domaine de l'inclusion, l'école Louis-de-Broglie accompagne des enfants présentant des troubles « dys » (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe...) qui relèvent d'une prise en charge adaptée tout en fréquentant très régulièrement les classes ordinaires.

À l'Assemblée

En 2019, le député dieppois Sébastien Jumel avait été le rapporteur à l'Assemblée nationale de la commission d'enquête parlementaire sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République. Son constat était sévère sur le retard pris par la France en la matière : « *La France ne pourra pas rester encore des années à supporter un tel décalage entre les principes de la loi Handicap de 2005 et la réalité assez maigre de leur mise en œuvre.* » Le député appelait, dans la première des 57 propositions, à la création d'un « *grand service public de l'école inclusive* ».